



Pour simplifier vos démarches au quotidien, nous vous proposons désormais de prélever directement sur votre compte bancaire ou postal, vos factures relatives à la crèche, le centre de loisirs, l'accueil ados, l'assainissement collectif...

Avec le prélèvement automatique vos règlements en toute tranquillité !

Sûr

→ Vous êtes sûr de payer à la date limite de paiement indiquée sur votre facture sans risque de retard, même lorsque vous êtes absent !
Le prélèvement se fera 20 jours environ après la date d'émission de la facture.

Simple

→ Vos factures vous sont adressées comme à l'ordinaire.
Vous connaîtrez à l'avance la date et le montant du prélèvement.
Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement sera automatiquement reconduit.

Souple

→ Vous changez de compte ou d'agence bancaire, transmettez votre nouveau RIB par courrier ou mail
→ Vous souhaitez renoncer à votre contrat, informez la Communauté de Communes par simple lettre ou mail dans le mois qui précède l'échéance.

Comment faire ? ... En 3 étapes simples et rapides !

- Remplir la demande d'adhésion ci-dessous, et joindre un RIB.
- À réception de ce document nous établirons un « mandat de prélèvement » par type de facture et nous vous l'enverrons.
- Vous devrez signer ce(s) mandat(s) de prélèvement et nous le(s) transmettre.
- Vous bénéficierez ainsi du prélèvement automatique dès votre prochaine facture ! (si le mandat est transmis dans les temps).

Demande d'adhésion au prélèvement (joindre RIB)

Nom(s) :

Prénom(s) :

Adresse :

Date et Signature,

Type de produit à prélever (cocher mentions utiles)

Crèche

Centre de loisirs

Accueil ados

Assainissement Collectif